

Agent polyvalent

Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

La réglementation a défini certains facteurs de pénibilité que nous indiquons par un (P).

1. Contraintes organisationnelles et relationnelles

- Horaires atypiques : Travail de nuit, Horaires décalés et/ou fragmentés, Horaires irréguliers
- Multiplicité des lieux de travail : Déplacements sur plusieurs lieux de travail dans la même journée
- Rythme de travail variable : travail pouvant connaître des périodes plus intenses que d'autres, période estivale, afflux de population, évènement médiatique
- Travail en astreintes ou permanence (P) : possibilité de travail de nuit et week-end
- Travail isolé
- Charge mentale : Contact avec un public pouvant être en difficultés linguistique, sociale, mentale, Multiplicité des tâches, Travail dans l'urgence, Travail en autonomie
- Violence interne et/ou externe : agressivité verbale et/ou physique des usagers, des autres agents, des employeurs

2. Ambiances de travail et contraintes physiques

- Ambiance climatique, thermique et humidité (P) : travail en extérieur (intempéries, rayonnements ultraviolets solaires, température et degré d'humidité des locaux)
- Ambiance sonore (P)
- Chute d'objet
- Chute de plain-pied
- Contraintes posturales et articulaires (P) : station debout prolongée ou piétinement, postures courbées, travail à genoux, accroupie, en torsion, maintien de bras en l'air et marche sur sol inégal ...Entretien des bâtiments et du matériel
- Equipements de travail : sécateur, tondeuse autoportée, tronçonneuse...
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : Tétanos, leptospirose, morsures et piqûres d'insectes, virus, bactéries, parasites avec la population et les animaux, allergies aux parasites et aux plantes, Contamination par le public/les enfants (grippe, gastro-entérite...), Manipulation de déchets potentiellement contaminés

- Exposition à des produits chimiques dangereux (P) : utilisation de phytosanitaires (herbicides, insecticides, fongicides...), exposition à d'autres produits (carburants, huiles, gaz d'échappement, produits de nettoyage, solvants ...), Produits d'entretien
- Gestes répétitifs (P) : balayage, nettoyage des vitres,
- Incendie et explosion : locaux de stockage des produits, locaux de charge batterie, chantier espace vert.
- Electricité : Intervention sur ou à proximité d'installation électrique
- Manutentions manuelles et port de charges (P) : mobilier, poubelles, containers de 120 à 175 litres, poubelles ou sacs plastiques
- Travail en hauteur
- Vibrations transmises aux membres supérieurs et au corps entier

Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles.

1. Indicateurs d'ambiance et météorologie

- Manutention : analyse de la manutention manuelle au poste de travail
- Exposition à des produits chimiques dangereux (P)
- Ambiance climatique, thermique et humidité (P) : mesurage au moyen d'un thermomètre, d'un hygromètre...
- Ambiance sonore : mesurage d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre
- Manutentions manuelles et port de charges (P) : analyse de l'activité au poste de travail
- Gestes répétitifs (P) : analyse de l'activité au poste de travail

2. Mesures de prévention collective

- Ambiance sonore : choix des matériels les moins bruyants ; Traitement acoustique des locaux
- Chute de plain-pied, de hauteur, glissades et chute d'objet : nacelles, échafaudages, plateforme individuelle roulante légère, garde-corps ... Limiter le travail en hauteur,
- Fournir du matériel conforme à la réglementation
- Contraintes posturales et articulaires : analyse et conception ergonomiques des postes de travail, matériel réglable pour chaque utilisateur ; Alternance des tâches
- Equipements de travail : vérification périodique, entretien du matériel, maintien en conformité ; Matériel spécifique et adapté ; Trousse de 1er secours
- Exposition à des produits chimiques dangereux : substitution des produits dangereux, méthodes alternatives ; respect des consignes des Fiches de Données de Sécurité
- (FDS) ; réglage et entretien des matériels servant au traitement, installations sanitaires comprenant douche et lave-œil près du lieu de travail.
- Gestes répétitifs : alternance des tâches, organisation des plannings, rotation du personnel

- Incendie et explosion : vérification périodique des installations et du matériel de lutte contre l'incendie dans les bâtiments

3. Mesures de prévention individuelles

- Protection de la tête : lunette ou visière de protection, protection auditive, masque à cartouche...
- Protection de la main : gants adaptés
- Protection corps : veste ou manchette anti-coupure, pantalon ou jambière anticoupure...combinaison de protection...
- Autres : Equipement travail en hauteur, Respect des règles d'hygiène

4. Formations / Informations

- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit : Utilisation des équipements de travail ; Utilisation des équipements de protection individuelle ; Utilisation des produits chimiques dangereux ; Utilisation des équipements de travail pour le travail temporaire en hauteur
- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail ; Electricité (habilitation) ; Exposition au bruit ; Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) ; Exposition biologique ; Exposition aux vibrations ; Exposition aux CMR (Cancérogène Mutagène, dangereux pour la Reproduction)
- Liées aux secours : Gestes de premiers secours, incendie et évacuation des locaux de travail